

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 24 janvier 2013 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury.

Présence :

- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Serge Forest, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- Mme Odile Goulet, chargée de projet Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance

Le président M. Serge Forest déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-01-24-0231

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbaux ;
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2012;
 - b) Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2012;
 - c) Suivi des procès-verbaux ;
- 5) Période de questions;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 31 décembre 2012 ;
 - b) Règlement d'emprunt numéro 11 pour les dépenses reliées à la construction du centre de tri ;
- 7) Opérations;
 - a) Tonnage;
 - b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;

- c) Approbation par le ministre du règlement d'emprunt numéro 9 achat d'équipements lourds et suivi ;
- d) MDDEFP : avis de non-conformité traitement des eaux ;
- e) Clients potentiels – demande de prix ;
- 8) Développement ;
- 9) Communications ;
 - a) Chambre de Commerce Haut-Saint-François – demande commandite partenaire annuel majeur
 - b) Concertation Estrie – appui au projet + demande de commandite forum sur l'innovation durable
- 10) Date de la prochaine réunion ;
 - 28 Février 2013 ;
- 11) Affaires nouvelles ;
 - a) Comité de vigilance : demande Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
 - b) Cours d'eau Bégin
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbaux ;

- a) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2012 ;

Résolution 2013-01-24-0232

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2012.

Adopté

- b) Lecture et adoption du procès verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2012 ;

Résolution 2013-01-24-0233

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Adopté

- c) Suivi des procès-verbaux ;
Aucun suivi

5) Période de questions ;

M. Serge Forest souhaite la bienvenue à M. Roch Lapointe citoyen de Bury. Celui-ci pose plusieurs questions en relation avec les activités de Valoris auquel le président répond.

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 31 décembre 2012 ;

M. Claude Brochu explique rapidement les revenus et les dépenses qui dépassent les montants budgétés.

b) Règlement numéro 11 décrétant une dépense et un emprunt pour l'implantation d'un centre de tri de matières résiduelles ;

Résolution 2013-01-24-0234

Proposé par Mme Nicole Robert, appuyé par M. Michel Lamontagne et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt numéro 11 suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 11 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'implanter un centre de tri de matières résiduelles afin de réduire les quantités envoyées à l'enfouissement ;

ATTENDU QUE la Régie va aller en soumission prochainement pour l'achat des équipements de tri et pour la construction du bâtiment du centre de tri ;

ATTENDU QU'un montant de 31 617 813 \$ a été prévu au budget d'investissement 2013 de la régie et qu'il avait été également prévu de financer cette dépense par un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE pour cette raison il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des infrastructures projetées ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par Madame Nicole Robert, lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2012 ;

A CES CAUSES, sur la proposition de Mme Nicole Robert, appuyée par M. Michel Lamontagne ;

IL EST RÉSOLU:

Que le règlement numéro 11 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 31 617 813 \$ pour l'implantation d'un centre de tri tel que décrit à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas trente un millions six cent dix sept mille et huit cent treize dollars (31 617 813 \$) pour la mise en œuvre d'un centre de tri de matières résiduelles et autres travaux connexes. Le tout sera exécuté en conformité avec l'estimation préparée par Odile Goulet, ingénieure chargée de projets, datée du 22 janvier 2013 et annexée à l'original du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de quinze (15) ans, de 31 617 813 \$.

ARTICLE 4

Le conseil approuve à l'avance le montant de toute subvention qu'il réserve en rapport avec ce règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé tel que prévu à l'article 8.1 de l'entente intermunicipale constituant la Régie, un montant suffisant réparti à part égale entre la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François.

ARTICLE 6

Cependant, au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article prescrit, le conseil pourra affecter annuellement une partie des revenus provenant du traitement des matières résiduelles.

ARTICLE 7

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8

Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 320 229,84 \$ est destinées à renflouer le fond général de la régie pour les sommes engagées avant l'adoption du règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

7) Opérations ;

a) Tonnage ;

M. Claude Brochu présente le tableau et les graphiques concernant le tonnage. Le tonnage total de janvier à décembre est 34 865.33 tonnes comparativement à l'an passé qui était de 34 318.38 tonnes.

b) Travaux de réaménagement de l'entrée ;

M. Claude Brochu mentionne que les travaux sont terminés et que les barrières sont fonctionnelles.

c) Approbation par le ministre du règlement d'emprunt numéro 9 achat d'équipements lourds et suivi ;

Copie de l'approbation du règlement numéro 9 par la direction générale des finances municipales du MAMROT était jointe à la convocation. M. Claude Brochu fait part que camions et les remorques sont commandées.

d) MDDEFP : avis de non-conformité traitement des eaux ;

Une copie de l'avis de non-conformité et une copie de la réponse envoyée au Ministère est remis à chaque délégué étaient joint à la convocation.

e) Clients potentiels – demande de prix ;

M. Claude Brochu mentionne que la ville de Windsor est en soumission pour la disposition de ses matières résiduelles, Valoris ne soumissionnera pas mais une offre pour l'enfouissement avec les futurs projets leur serait envoyée. La municipalité de St-Denis-de-Brompton a également fait la demande pour signer une entente.

8) Développement ;

Aucun suivi.

9) Communications ;

a) Chambre de Commerce Haut-Saint-François – demande commandite partenaire annuel majeur ;

M. Claude Brochu mentionne que la chambre de commerce du Haut-Saint-François a fait la demande que Valoris devienne partenaire majeur. Le logo de Valoris serait sur leurs enveloppes, papier en-tête, sur le répertoire des entreprises du Haut-Saint-François et sur leurs bannières.

Résolution 2013-01-24-0235

Proposé et résolu unanimement de devenir partenaire annuel majeur de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François pour la somme de 2500\$ plus taxes.

Adopté

b) Concertation Estrie – appui au projet + demande de commandite forum sur l'innovation durable ;

Mme Odile Goulet explique que Concertation Estrie est en fait le regroupement des SADC de la région du Haut-Saint-François, des Sources, de Coaticook et de Lac Mégantic et qu'il voudrait organiser un forum sur l'innovation durable. Une lettre pour l'appui de leur projet a été signée par M. Serge Forest et leur a été transmise. Parallèlement ils ont aussi fait la demande de l'appui financier de Valoris, dans leur plan de visibilité les sommes y sont inscrites et sont très élevées pour un événement d'une journée de cette envergure. Il est donc convenu que Valoris ne contribuerait pas.

10) Date de la prochaine réunion ;

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 février 2013 à 13h30.

11) Affaires nouvelles ;

a) Comité de vigilance – demande Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie;

Le conseil Régional de l'environnement a fait la demande de faire partie du comité de vigilance. Mme Goulet a fait les vérifications des règlements, le comité doit avoir 1 organisme environnemental qui est COGESAF pour l'instant. Il pourrait venir en tant qu'observateur qui n'a pas le droit de vote. Pour le moment, il est convenu unanimement de que le comité de vigilance resterait avec les organismes déjà présents.

b) Cours d'eau Bégin ;

Mme Odile Goulet fait part que la demande de financement visant des interventions en matière de qualité de l'eau auprès de la Conférence des élus de l'Estrie avait été envoyé. La MRC du Haut-Saint-François indique que trois organismes ont déposés un projet qui leur semble tous intéressants, donc ils ont convenu d'aider les 3 au prorata de la note obtenue. Valoris doit décider si on donne suite au projet 14 000\$ au lieu de 40 000 \$ tel que demandé.

Résolution 2013-01-24-0236

Proposé et résolu unanimement de modifier le projet pour tenir compte du montant de subvention disponible qui sera accordée par la Conférence des élus de l'Estrie.

14) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h50.

M. Serge Forest, président

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier